## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 26 mars 2024

Rapporteur: Serge Lecrosnier

### QUESTION N° 04:

of man

Affectation du résultat 2023

Au vu des éléments du compte administratif 2023, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Il est proposé aux membres de la commission d'affecter le résultat selon le tableau ci-après.

Adopté à l'unamuité.

gnature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
MINTE		
2	ton	19 02 2024
	TOO COL	29.03.2024

### 76600

#### Commune de SAINT-LEONARD

Code INSEE

Commune

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Bernard HOGUET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

924 408.86 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE				
Résultat de fonctionnement				
A Résultat de l'exercice				
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		388 381.22 €		
B Résultats antérieurs reportés				
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		536 027.64 €		
C Résultat à affecter				
= A+B (hors restes à réaliser)		924 408.86 €		
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)				
D Solde d'exécution d'investissement		-240 681.01 €		
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-487 800.00 €		
Besoin de financement F	=D+E	-728 481.01 €		
AFFECTATION = C	=G+H	924 408.86 €		
Affectation en réserves R 1068 en investissement     G = au minimum, couverture du besoin de financement F		728 481.01 €		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		195 927.85 €		
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €		

1)	Indiquer l'origine : emprunt :	, subvention :	ou autofinancement	:
----	--------------------------------	----------------	--------------------	---

Certifié exécutoire par Bernard HOGUET, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

<sup>(2)</sup> Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

<sup>(3)</sup> Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

<sup>(4)</sup> Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

<sup>(5)</sup> En ce cas, il n'y a pas d'affectation

### **CONSEIL MUNICIPAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD 76400 (SEINE MARITIME)

### Séance du mardi 26 mars 2024

### Conseillers Municipaux:

En exercice:	19
Présents:	15
Excusés:	4
Absents:	0
Votants:	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS:**

Monsieur Bernard HOGUET, Maire

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoints au maire* Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué* 

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Xavier PAILLETTE (arrivé lors de la question n°2), Dany DEFONTAINE, Conseillers municipaux

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES:**

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Dégremont), Madame Christelle JARRY (pouvoir à Monsieur Maguet), Monsieur Jean-Michel LAMOTTE (pouvoir à Monsieur Daudruy), Monsieur Christopher MAUVE (pouvoir à Monsieur Balier).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil; Monsieur Serge Lecrosnier a été désigné pour remplir ces fonctions.